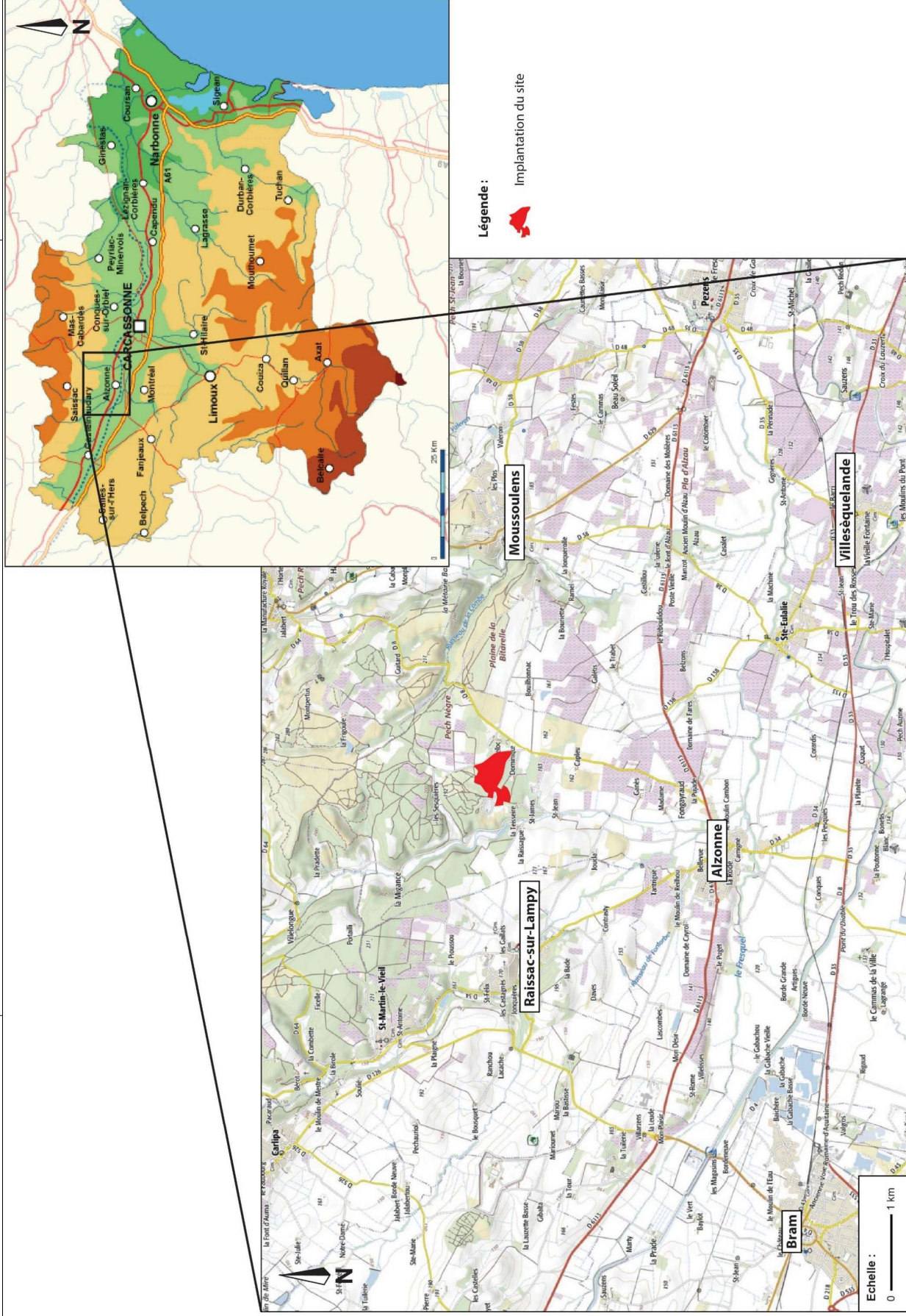
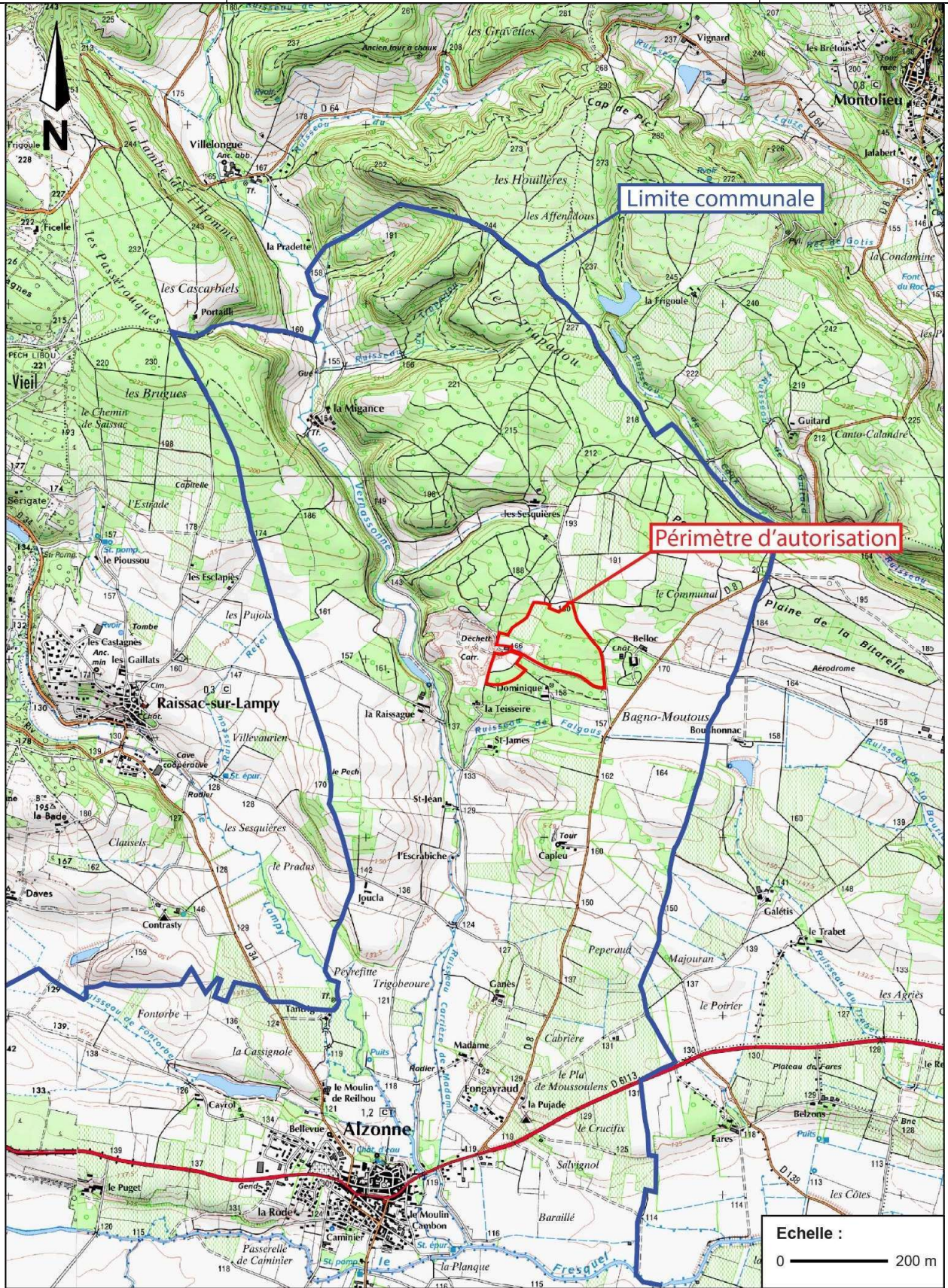


- ✓ Le Château Sesquières, domaine viticole "AOC du Cabardès", localisé à 780 mètres au Nord du périmètre d'autorisation actuel ;
- ✓ La route D8, située à 120 m à l'Est du périmètre d'autorisation ;
- ✓ Un secteur essentiellement rural où alternent exploitations agricoles traditionnelles, forêts de chênes et plantations de pins ;
- ✓ L'habitation la plus proche de la carrière est située à 170 mètres au Sud du périmètre d'autorisation Actuel.

Figure 1. Carte de localisation du secteur d'étude dans le département de l'Aude

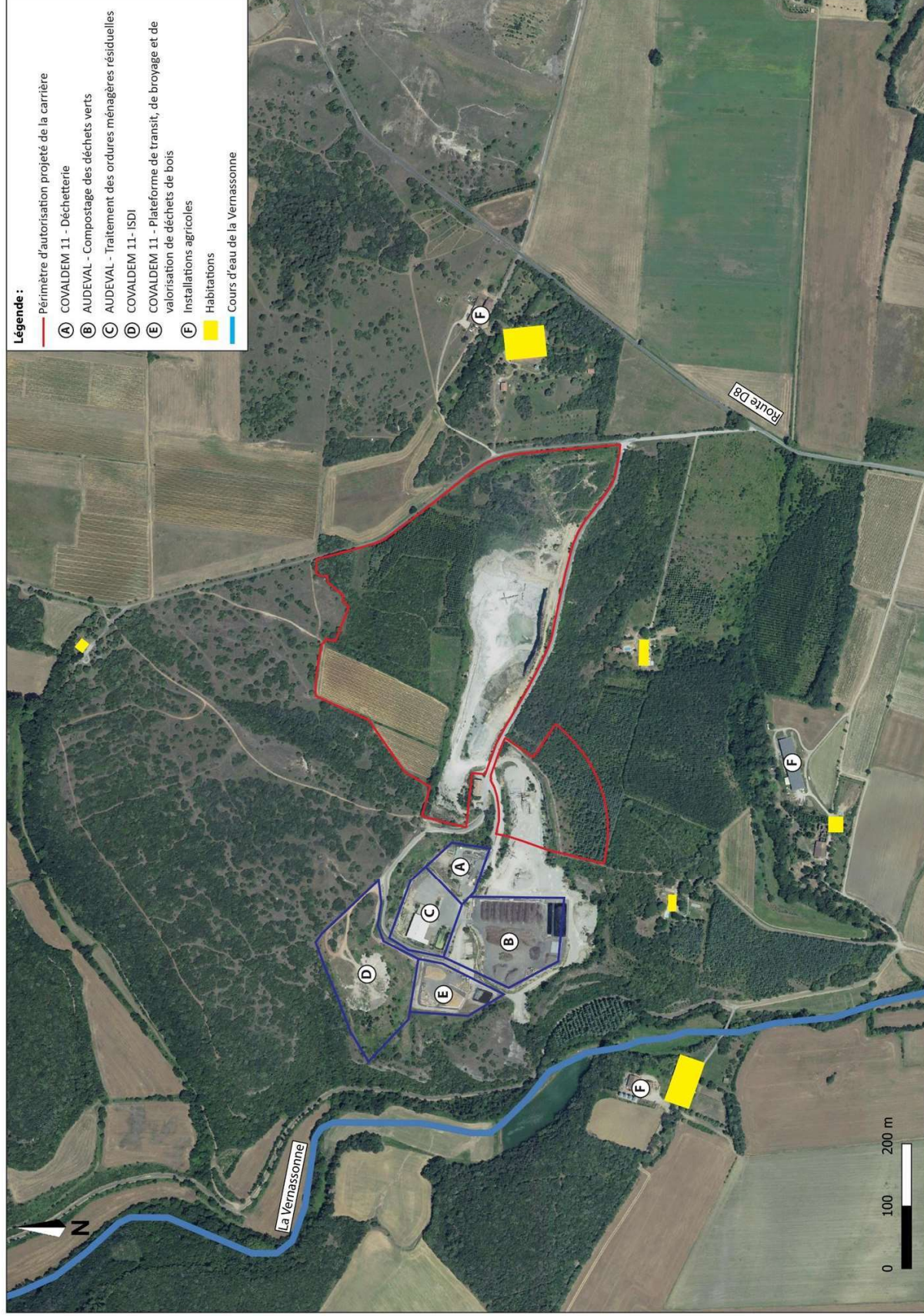




SOURCE : IGN

ETS PATEBEX – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière d'Alzonne

Figure 3. Cartographie des éléments présents aux abords immédiats de la carrière



DISTANCE DU SITE PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CADRE GÉOGRAPHIQUE (3 km autour du Périmètre d'Autorisation projeté)		
Commune	Construction et/ou lieu-dit	Distance² (En mètres)
ALZONNE	Centre du village (mairie)	3000
	Habitation la plus proche	100
	Hameau le plus proche (" <i>la Migance</i> ")	1500
	Route D8	120
	Route D34	1800
	Rivière "La Vernassonne"	250
	Le ruisseau de Falgous	270
	Cours d'eau "Le Fresquel"	3200
	Canal du Midi	4900
	Voie ferrée	4300
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL	Centre du village (Mairie)	3600
	Limite communale	1900
	Habitation la plus proche	2500
	Hameau le plus proche (" <i>Villelongue</i> ")	2800
MONTOLIEU	Centre du village (Mairie)	3600
	Limite communale	1100
	Habitation la plus proche	1500
	Hameau le plus proche (" <i>Guitard</i> ")	1500
	Camping	3000
	Piscine et terrains de sport	3000
Rivière "La Rougeanne"	2500	
MOUSSOULENS	Centre du village (Mairie)	3100
	Limite communale	670
	Habitation la plus proche	770
	Hameau le plus proche (" <i>la Bouriette</i> ")	1800
	Centrale photovoltaïque sur l'ancien aérodrome	1200
	Rivière "La Rougeanne"	2200
Ruisseau de la Combe	1400	
PEZENS	Centre du village (Mairie)	6600
	Limite communale	2300
	Habitation la plus proche	2600
	Hameau le plus proche (" <i>Alzau</i> ")	3700
SAINTE-EULALIE	Centre du village (Mairie)	3800
	Limite communale	2100
	Habitation la plus proche	2500
	Hameau le plus proche (" <i>Belzons</i> ")	2600
	Cours d'eau "Le Fresquel"	3200
RAISSAC -SUR-LAMPY	Centre du village (Mairie)	1900
	Limite communale	1000
	Habitation la plus proche	1900
	Terrain de football	1800
	Rivière "Le Lampy"	1700

Tableau 1. Distance du site d'étude vis-à-vis des principaux éléments du cadre géographique

² Distance vis-à-vis du périmètre d'autorisation projeté, et non d'extraction.

II.2 EMLACEMENT DU PROJET

Les différences de superficies sont synthétisées ci-dessous [Tableau 2] :

Commune	Section cadastrale	N° de parcelle	Superficie totale (m ²)	Périmètre d'autorisation ⁽¹⁾ (m ²)		Périmètre d'extraction ⁽²⁾ (m ²)		
				Actuel	Futur	Actuel	Futur	
ALZONNE	A	538	4 530	-	4 530	-	3 172	
		539	17 890	-	17 890	-	15 968	
		624	2 490	-	2 490	-	2 420	
		625	27 490	-	27 490	-	23 762	
		626	19 690	-	19 690	-	17 328	
		627	4 060	-	4 060	-	-	
		628	15 930	15 930	15 930	14 880	15 930	
		646	31 500	507	16 360		12 593	
		653	47 670	3 243	-	-	-	
		1077	47 532	47 158	47 532	38 521	40 621	
		1081	1 813	396	396	344	344	
		1083	8 325	7 933	8 325	5 794	6 994	
		1085	13 237	15 800	13 237	8 781	10 281	
		1087	3 194		3 194	1 785	1 785	
			Chemin communal Nord	-	396	4 189	396	3 505
			Chemin communal Sud	-	338	-	-	-
TOTAL			245 351	91 701	185 313	70 501	154 703	

Tableau 2. Liste des parcelles concernées par le projet

La présente demande d'autorisation concerne un périmètre d'autorisation de 185 313 m², soit plus de 18,5 ha, dont 154 703 m² (15,5 ha environ) en extraction.

L'extension concerne environ 9,4 ha par rapport au périmètre d'autorisation actuel, répartis au Nord et au Sud. Un peu plus de 3 ha du périmètre d'autorisation ont été neutralisés et ne sont pas inclus dans le périmètre d'extraction pour des raisons d'enjeux paysagers et écologiques.

La société possède la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains par l'intermédiaire d'un contrat de forage établi avec Mme Janine Méric, Mme Marion Méric, M. Julien Méric et M. Gérard Lagoutte qui en sont propriétaires.

Définitions :

- ✓ ⁽¹⁾ **Périmètre d'autorisation** : le périmètre d'autorisation est une notion administrative qui définit le périmètre à l'intérieur duquel les activités de l'entreprise sont sous la responsabilité de l'exploitant ;
- ✓ ⁽²⁾ **Périmètre d'extraction** : le périmètre d'extraction est le périmètre à l'intérieur duquel les activités d'extraction sont autorisées.

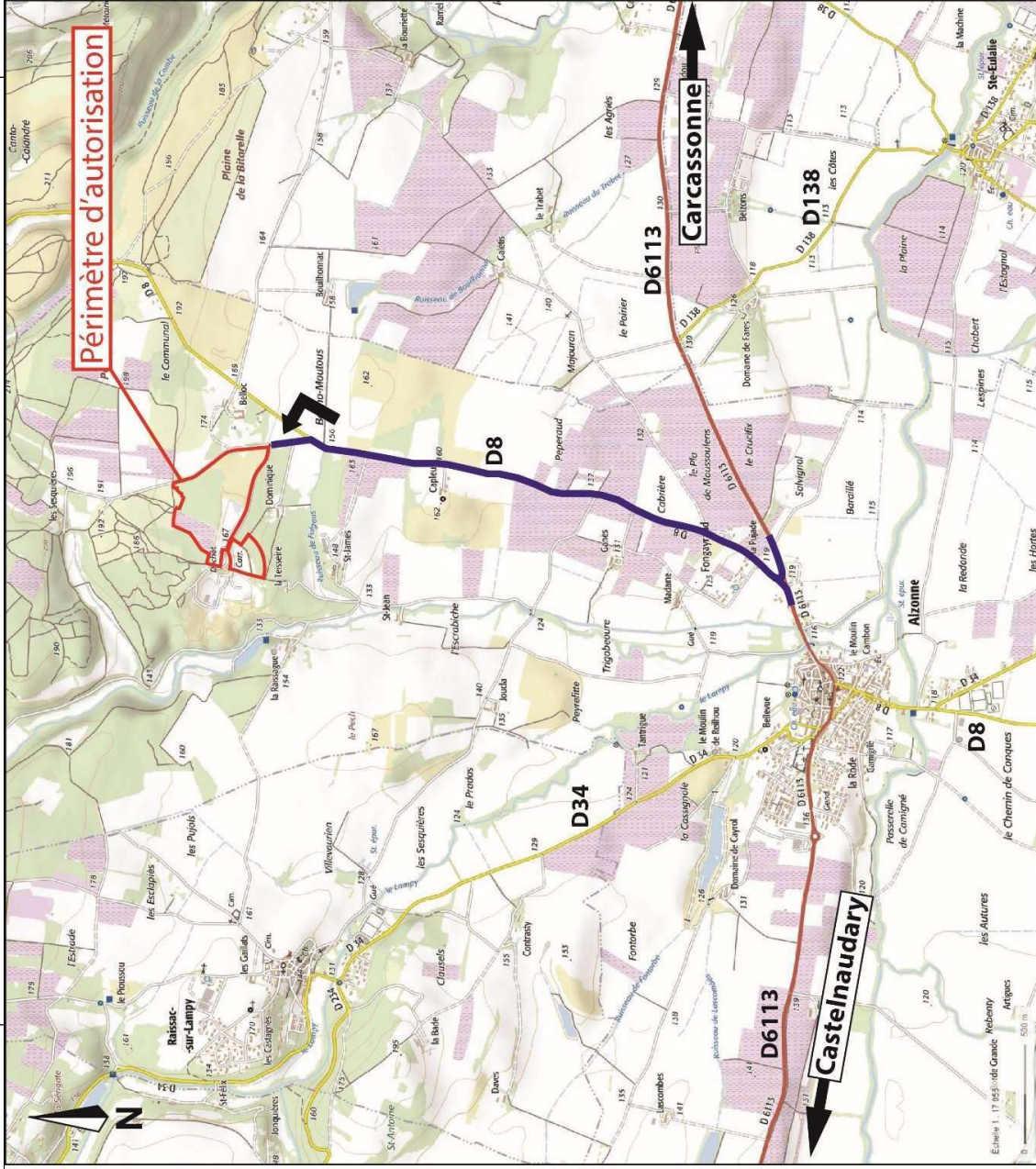
II.3 ACCES AU SITE

La carrière se situe dans la partie Nord du territoire communal d'Alzonne, en bordure de plateau, à environ 170 mètres d'altitude. Elle est mitoyenne de la déchetterie d'Alzonne exploitée par le COVALDEM.

Depuis Alzonne, l'accès au site s'effectue à partir de la RD.8 en direction de Montolieu au Nord, puis en empruntant la route communale qui mène au lieu-dit "Dominique" et à la déchetterie [Figure 4].

Concernant les années 1 à 4, l'extraction et le traitement des matériaux se feront sur la zone Sud. Pour les années suivantes, l'activité sera transférée au niveau de la zone Nord. Ainsi, la route menant à la déchetterie ne sera pas traversée par les engins.

Figure 4. Plan d'accès à la carrière



III. DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU PROJET

III.1 OCCUPATION DES SOLS

D'après l'occupation des sols selon le CORINE LAND COVER 2012, le secteur d'étude est essentiellement composé de milieux naturels. En effet, il est possible d'observer trois zones différentes au sein du périmètre d'autorisation [Figure 5] :

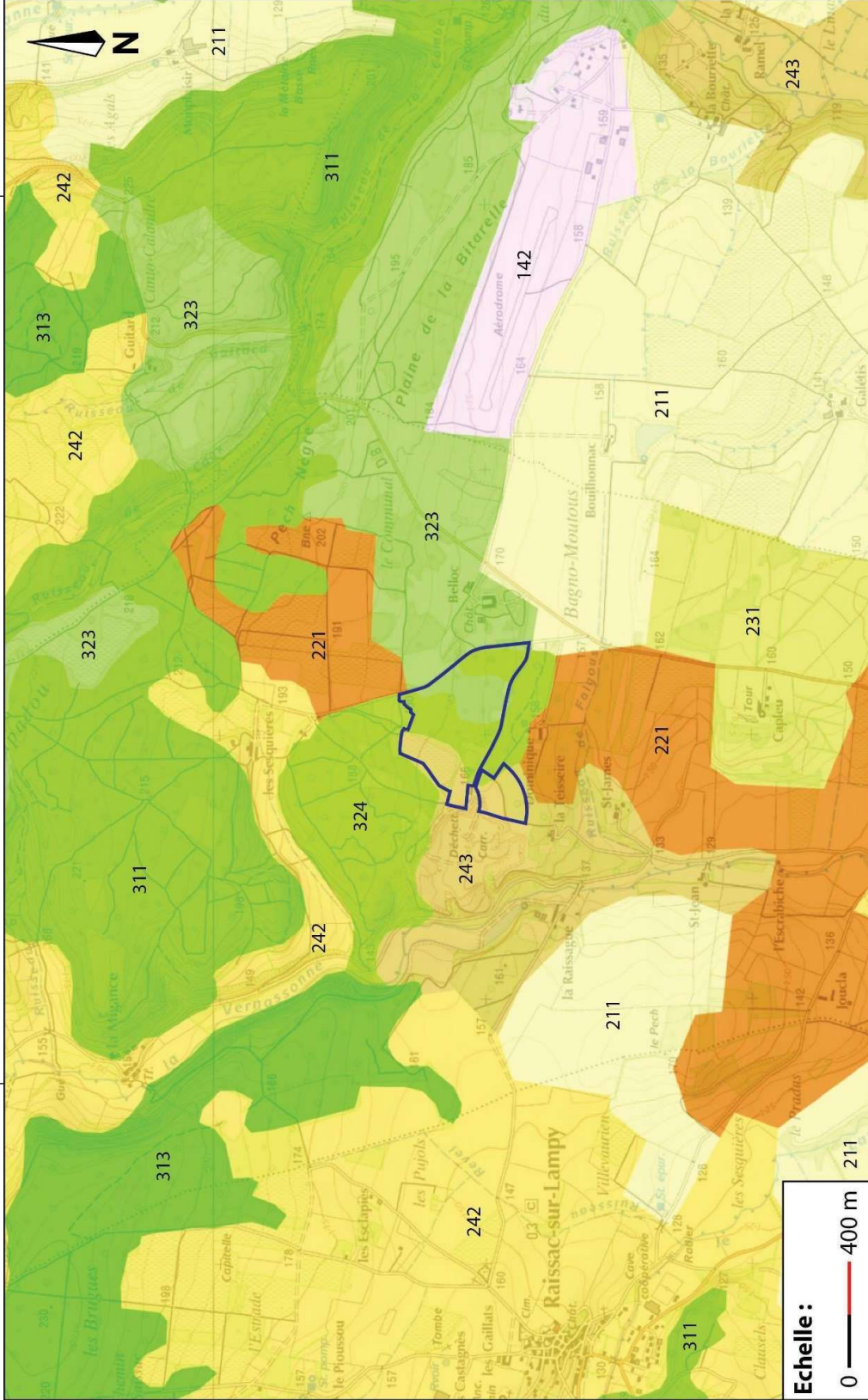
- ✓ De la **Forêt et végétation arbustive en mutation** (n°324) ;
- ✓ Des **Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants** (n°243) ;
- ✓ De la **Végétation sclérophylle** (n°323).

Par ailleurs, autour du périmètre d'autorisation, il est possible d'observer plusieurs autres zones, et notamment [Figure 5] :

- ✓ Des **Vignobles** (n° 221), au Nord et au Sud du secteur d'étude ;
- ✓ Des **Terres arables hors périmètres d'irrigation** (n° 211) ;
- ✓ Des **Systèmes culturaux et parcellaires complexes** (n° 242) ;
- ✓ Une zone d'**Équipements sportifs et de loisirs** (n° 142), correspondant à l'ancien aérodrome de Moussoulens, aujourd'hui désaffecté et transformé en centrale photovoltaïque.

Le CORINE LAND COVER donne une indication sur l'occupation des sols dans la zone d'étude. **Cependant, il est important de noter qu'il ne prend pas en compte les activités déjà en place.** En effet, la carrière actuelle n'est pas identifiée en tant que telle, tout comme la déchetterie, le centre de stockage de déchets inertes ainsi que les autres activités industrielles aux alentours.

Figure 5. Occupation des sols aux alentours du secteur d'étude



- Légende :**
- 142 - Equipements sportifs et de loisirs
 - 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
 - 221 - Vignobles
 - 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
 - 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
 - 311 - Forêts de feuillus
 - 313 - Forêts mélangées
 - 323 - Végétation sclérophylle
 - 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

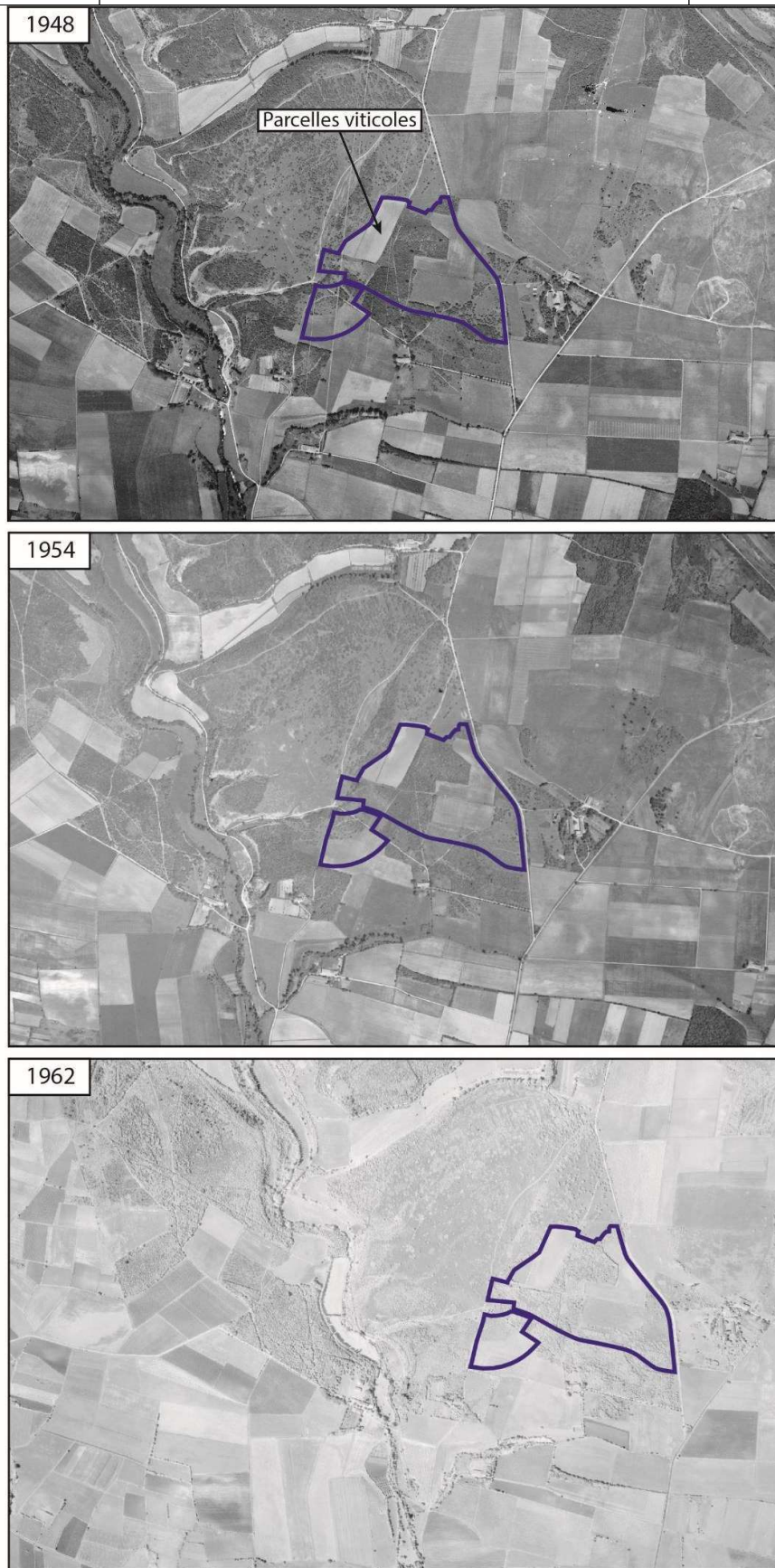
SOURCE : GÉOPORTAIL IGN

ETS PATEBEX – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière d'Alzonne

III.2 HISTORIQUE D'EXPLOITATION DU SITE

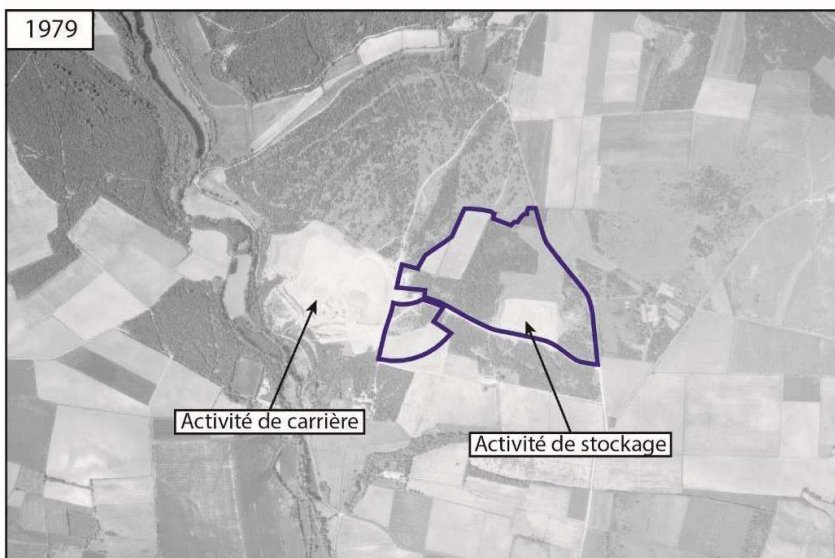
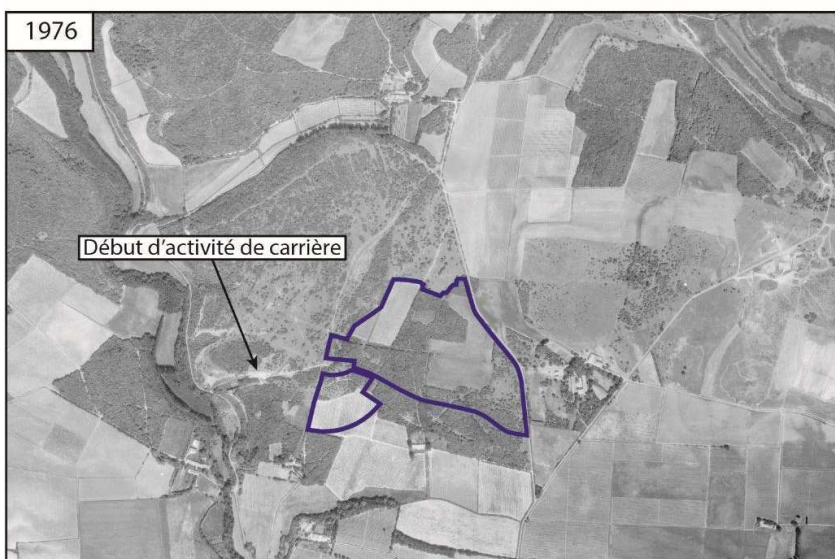
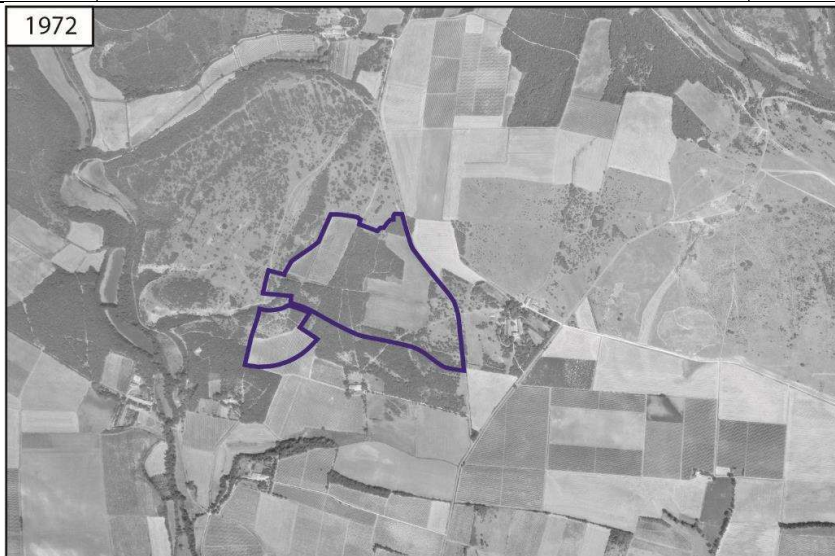
Une analyse diachronique des photographies aériennes de l'IGN a été réalisée afin de déterminer l'évolution de l'occupation des sols au droit du site et ses abords. L'observation de ces photographies aériennes permet de constater que [Figures 6 à 9] :

- ✓ De 1948 à 1962 [Figure 6], il n'y a pas d'activité notable sur la zone d'étude, mis à part l'activité agricole. Il est possible de remarquer que les deux parcelles situées au Nord-ouest du périmètre d'autorisation accueillent déjà des vignes. Les autres parcelles agricoles contiennent des cultures céréalières. Le secteur d'étude contient par ailleurs une faible proportion d'espace densément boisé, la végétation étant souvent clairsemée ;
- ✓ En 1972 [Figure 7], la parcelle située dans la zone d'extension Sud du périmètre d'autorisation est désormais plantée de vignes. En outre, la végétation s'est nettement densifiée sur l'ensemble des zones boisées de la zone d'étude ;
- ✓ En 1976 [Figure 7], un début d'activité de carrière est visible à quelques dizaines de mètres à l'Ouest de la zone d'étude (non exploitée par ETS PATEBEX). Concernant les parcelles agricoles et boisées, il n'y a aucun changement notable par rapport aux années précédentes ;
- ✓ En 1979 [Figure 7], il est possible d'observer une activité de carrière très importante à l'Ouest du périmètre d'autorisation, à l'emplacement actuelle de la déchetterie et de la plateforme de transit et broyage de déchets de bois. Des installations de traitement ainsi que des fronts de taille sont visibles. Par ailleurs, de l'activité est également visible au Sud de la carrière actuelle, sur une ancienne parcelle agricole. Des stocks de matériaux ainsi que des engins peuvent être observés ;
- ✓ En 1986 [Figure 8], l'activité de carrière à l'Ouest du secteur d'étude est encore très présente. Il est possible d'observer un plan d'eau en cours de remblaiement, des fronts de taille et des installations de traitement. En outre, l'activité au sein de la zone carrière actuelle semble être progressivement abandonnée avec une reprise de la végétation. Au niveau de l'activité agricole, la parcelle située sur la zone d'extension Sud n'est plus recouverte de vignes et laissée en jachère. Cependant, une nouvelle parcelle est plantée de vignes à l'Est de la zone d'extension Nord ;
- ✓ Entre 1992 et 1998 [Figure 8], l'activité carrière diminue à l'Ouest de la zone d'étude comme au sein du périmètre d'autorisation. Certaines zones sont revégétalisées. Seules trois parcelles viticoles, au sein de la zone d'extension Nord semble être encore exploitées. La végétation recouvre progressivement la parcelle sur la zone d'extension Sud ;
- ✓ En 2003 [Figure 9], il n'y a plus d'activité de carrière visible. Cependant, l'activité de la déchetterie à l'Ouest de la zone d'étude semble débuter. Par ailleurs, l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) montre une faible activité ;
- ✓ En 2012 [Figure 9], l'activité de carrière est très importante sur la zone d'étude, avec de nombreux stocks et des fronts de taille bien marqués. L'activité de la déchetterie est également importante en limite Ouest. Par ailleurs, le centre de tri et de valorisation des ordures ménagères est visible à l'Ouest de la déchetterie. La végétation apparaît plus clairsemée par rapport aux années précédentes. Les deux parcelles situées à l'Ouest de la zone d'extension Nord sont toujours exploitées pour la vigne.



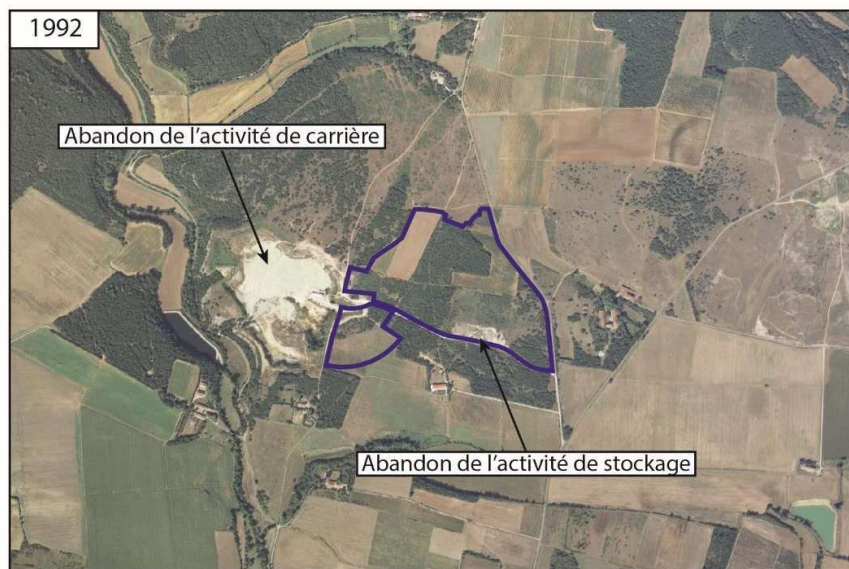
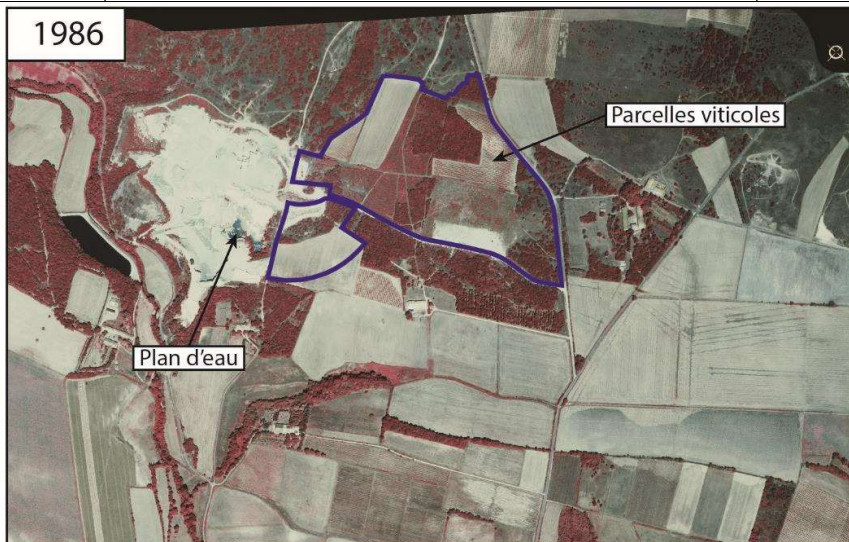
SOURCE : Remonter le temps
IGN

ETS PATEBEX – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière
d'Alzonne



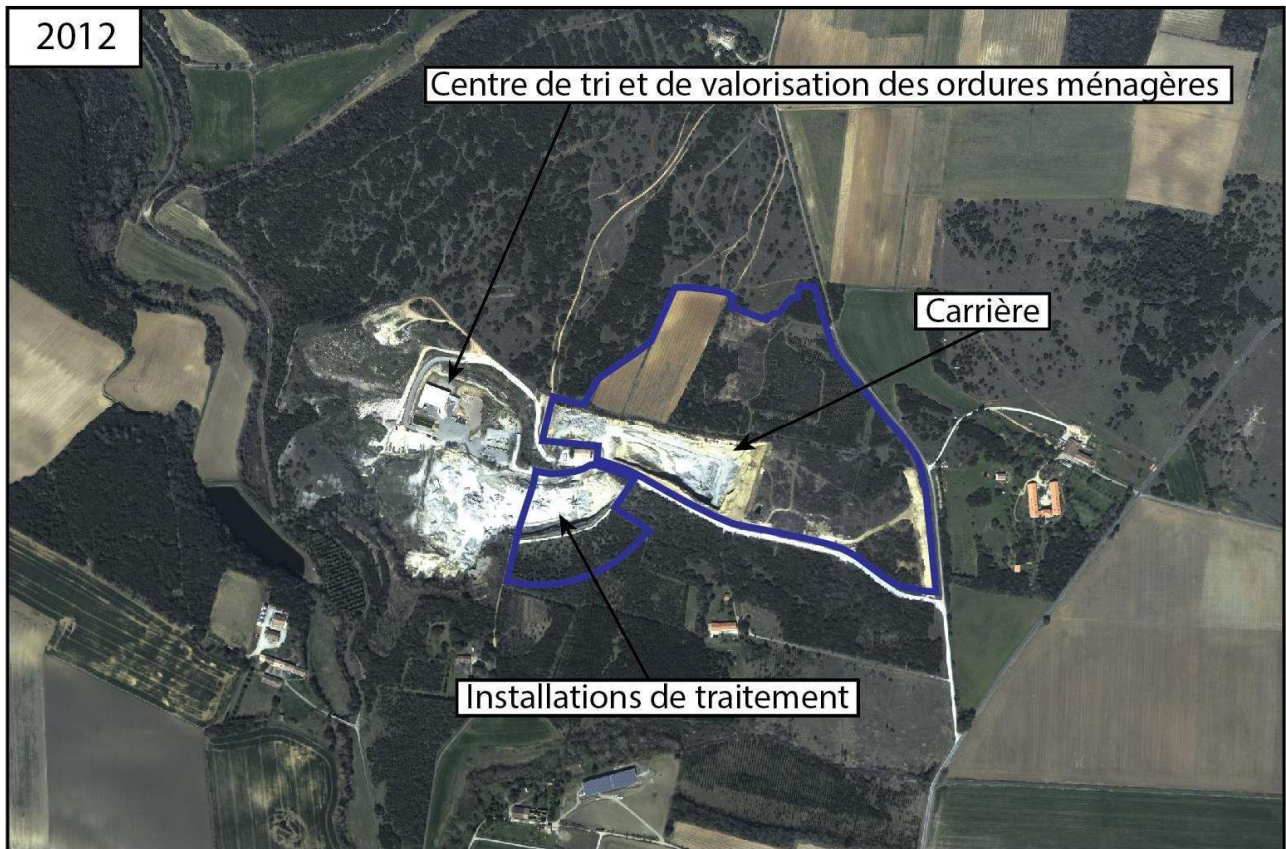
SOURCE : Remonter le temps
IGN

ETS PATEBEX – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière
d'Alzonne



SOURCE : Remonter le temps
IGN

ETS PATEBEX – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière
d'Alzonne



SOURCE : Remonter le temps
IGN

ETS PATEBEX – Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière
d'Alzonne

III.3 TRAVAUX DE DEMOLITION NECESSAIRES

Sans objet – aucune opération de démolition ne sera nécessaire afin de permettre le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière ETS PATEBEX d'Alzonne.

III.4 UTILISATION DE TERRES AGRICOLES ET/OU FORESTIERES

Le projet d'extension de la carrière Dominique concerne essentiellement des espaces boisés et viticoles :

- ✓ Sur la zone d'extension Nord (parcelles n°624, 625 et 626), l'extraction affectera près de 43 000 m² de surface boisée, dont 25 800 m² (2,58 ha) de chênaies vertes et 17 200 m² (1,72 ha) de plantations de pins de moins de 30 ans ;
- ✓ Sur la zone d'extension Sud – parcelle n°646, l'extraction concernera près de 11 000 m² de surface boisée, soit 1,1 ha de plantations de pins de moins de 30 ans ;
- ✓ L'extension Nord concerne également des parcelles agricoles d'une surface totale de 2,2 ha.

Le projet engendrera donc la consommation totale de 2,58 ha d'espaces boisés naturels de plus de 30 ans. Cette surface étant supérieure au seuil des 0,5 ha fixé par la réglementation, le défrichage de ces espaces nécessite l'élaboration d'un dossier de demande de défrichage établi en application des articles R.341-1 et suivants du Code Forestier. Tel est l'objet du document n°8 du dossier de demande d'autorisation environnementale.

IV. RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

IV.1 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

IV.1.1 Nature des activités

Activité principale	Le projet consiste à exploiter une carrière de calcaire , à ciel ouvert et hors d'eau, à l'aide d'explosifs pour l'abattage des matériaux. Cette installation relève du régime de l' <u>Autorisation</u> au titre de la <u>rubrique 2510-1</u> de la nomenclature des ICPE.
Activités secondaires	<p>Les matériaux extraits au sein du site sont valorisés au niveau de l'installation de traitement située au sein même du périmètre d'autorisation. Celle-ci se compose d'un alimentateur scalpeur, un concasseur primaire à mâchoires, un crible primaire, un broyeur secondaire à percussion et enfin un crible secondaire à trois niveaux. Elle se compose également d'une partie mobile (concasseur et crible). Ainsi, l'ensemble de ces installations ayant une puissance installée totale de 670 kW, elles sont soumises à <u>Enregistrement</u> au titre de la <u>rubrique 2515-1-a</u> de la nomenclature des ICPE.</p> <p>Les matériaux extraits de la carrière sont stockés temporairement avant traitement par les installations sur une surface de 1000 m² environ. Les produits issus des installations de traitement sont ensuite stockés temporairement avant leur livraison sur les chantiers sur une surface comprise entre 4000 et 5000 m². Par ailleurs, dans le cadre de la remise en état du site, Les stériles d'exploitation et les matériaux inertes naturels (déblais terreux et produits de terrassement) accueillis sur le site seront stockés temporairement au niveau du carreau d'exploitation, sur une superficie comprise entre 1000 et 2000 m². La superficie totale de la zone de stockage temporaire de matériaux atteint donc 8000 m² environ. Cette activité est donc soumise au régime de la <u>Déclaration</u> au titre de la <u>rubrique 2517-2</u> de la nomenclature des ICPE.</p> <p>Par ailleurs, le site d'étude comprend une cuve de stockage de carburant (GNR) utilisée pour le ravitaillement des engins d'une capacité de 3 000 L (3 m³). Cette installation n'est <u>pas classée</u> au titre de la <u>rubrique 4734</u> "Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution"</p> <p>Le volume maximal de carburant distribué annuellement est de 91 000 L, soit 91 m³. Le volume étant inférieur à 100 m³/an, cette station-service n'est donc <u>pas classée</u> au titre de la <u>rubrique 1435</u> des ICPE.</p>

IV.1.2 Volume des activités

Durée d'autorisation demandée	25 ans
Périmètre d'autorisation	18,5 ha
Périmètre d'extraction	15,5 ha
Cote minimale du carreau final	De 150 m au Sud à 165 m NGF au Nord
Tonnage total extrait au cours de l'exploitation	3 000 000 tonnes
Rythme d'extraction moyen	120 000 T/an
Rythme d'extraction maximal	160 000 T/an

La durée d'autorisation sollicitée est de 25 ans, correspondant à la durée nécessaire pour l'extraction d'un volume total d'environ 3 000 000 tonnes à un rythme moyen de 120 000 t/an. Il est à noter qu'à la date de dépôt du présent dossier, il reste environ 240 000 tonnes (soit deux ans de production) dans le périmètre actuel de la carrière.

Le carreau d'exploitation a été défini de manière à respecter la topographie du terrain naturel, qui présente une faible pente vers du Nord vers le Sud, avec environ 15 m de dénivelé. Ainsi le carreau sera situé à la cote 150 m NGF au Sud jusqu'à la cote 165 m NGF au Nord. Ceci permettra de ne conserver qu'un seul front d'exploitation d'une hauteur de 15 m sur l'ensemble du périmètre d'extraction.

La durée sollicitée est de 25 ans, pour une production annuelle moyenne de 120 000 tonnes et une production totale évaluée à 3 000 000 tonnes. Ce volume d'activité demandé correspond à la moyenne des 15 dernières années.

IV.2 PROCÉDES D'EXPLOITATION ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

IV.2.1 Procédés d'exploitation

L'exploitation de la carrière s'effectuera de la même manière qu'aujourd'hui. Ainsi, elle comportera les opérations successives suivantes [Figure 10] :

- ✓ **Décapage de la découverte** par campagnes et mise en stocks des produits pour le réaménagement ;
- ✓ **Abattage des matériaux** à l'explosif par tirs de mines. Cette activité est sous-traitée à l'entreprise spécialisée TITANOBEL - SOFITER, sous la direction du responsable d'exploitation. Les tirs de mines sont réalisés selon un plan de foration et un plan de tir déterminés à l'avance. Ils ont lieu par campagnes, à hauteur de 8 à 10 tirs par an en moyenne. Du fait de la technique de minage utilisée, les matériaux minés restent en place sur le carreau ;
- ✓ **Reprise des matériaux par des engins mécaniques** : le produit du minage est trié à la pelle mécanique et les matériaux d'une taille inférieure à 300 mm seront transportés par camion benne jusqu'au pré-stock, près de la trémie d'alimentation du concasseur primaire uniquement lors des années 1 à 4 de l'exploitation. Concernant les années suivantes, les matériaux seront directement traités au niveau de l'installation mobile de concassage-criblage, sans transport ;
- ✓ **Les matériaux sont alors traités** dans l'installation de traitement fixe ou mobile suivant le phasage ;
- ✓ **En parallèle, le site accueille des terres inertes** issues de chantiers de terrassement dans le cadre du réaménagement du site, qui consistera à rendre à la zone d'étude sa vocation naturelle.

En outre, l'exploitation de la carrière respectera les principes généraux suivants :

- ✓ **Une bande réglementaire de 10 mètres** sera préservée en limite de propriété ;
- ✓ **Le carreau final** d'exploitation sera compris entre la cote **150 m et 165 m NGF, avec une légère pente vers le Nord** ;
- ✓ **Les fronts** auront une hauteur maximale de **15 mètres** ;
- ✓ **La largeur des banquettes** sera adaptée tout au long du projet en fonction des contraintes d'exploitation et des nécessités du projet paysager.

Figure 10. Principes schématiques d'exploitation



Années 1 à 4 :

- (a) Défrichement
- (b) Décapage de la découverte
- (c) Préparation du minage
- (d) Abattage des matériaux
- (e) Tri à la pelle mécanique et chargement des camions
- (f) Transport des matériaux jusqu'au pré-stock
- (g) Traitement des matériaux
- (h) Mise en stock

Années 5 à 27 :

- (1) Défrichement
- (2) Décapage de la découverte
- (3) Préparation du minage
- (4) Abattage des matériaux
- (5) Tri à la pelle mécanique
- (6) Traitement de matériaux sur l'installation mobile

IV.2.2 Moyens mis en œuvre

Matériel utilisé pour l'extraction des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 pelles mécaniques de type CAT 325D ; ✓ 2 chargeuses Volvo L180F ; ✓ 1 camion benne IVECO de type 8x4 ; ✓ 1 foreuse (en sous-traitance).
Matériel utilisé pour le traitement des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une unité mobile de concassage-criblage ; ✓ Une installation de traitement primaire et secondaire.
Matériel utilisé pour la prévention des nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Système d'aspersion fixe du carreau et des pistes, complété si besoin par un dispositif mobile.
Matériel utilisé pour la remise en état du site	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un chargeur et un camion-benne.
Matériel et équipement utilisés pour l'activité générale du site	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Infrastructures pour le personnel : sanitaires, vestiaires, réfectoire, etc. ; ✓ Cuve de stockage de GNR et station-service.

IV.2.3 Phasage d'exploitation

L'exploitation de la carrière s'effectuera :

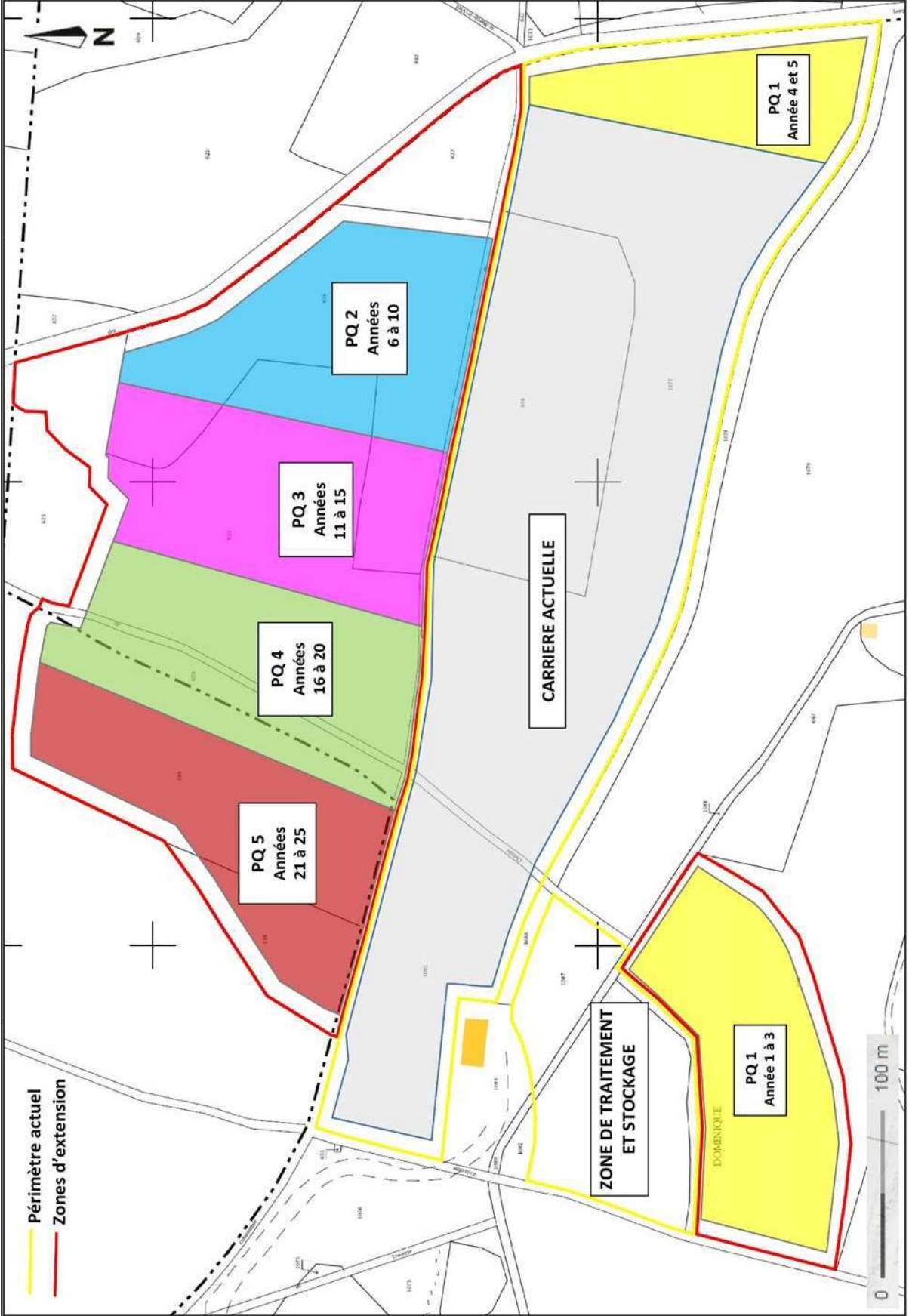
- ✓ À ciel ouvert ;
- ✓ À sec ;
- ✓ Avec un front d'une hauteur maximale de 15 m ;
- ✓ Par abattage à l'explosif à l'aide de tirs de mines verticales profondes.

Le plan de phasage est prévu pour une **durée de 25 années** de travaux effectifs qui s'effectueront en 5 phases successives [Figure 11]. Le volume extrait par phase sera d'environ 241 000 m³ (soit environ 600 000 tonnes à la densité de 2,5). Au total, le volume restant à exploiter a été estimé à **1 205 000 m³** (soit 3 000 000 tonnes).

La première phase concernera l'extrême Est de la carrière actuelle ainsi que la zone d'extension Sud. Les 4 phases quinquennales suivantes concerneront la zone d'extension Nord, avec une avancée globale d'Est en Ouest [Erreur ! Source du renvoi introuvable.].

Le phasage prévisionnel d'exploitation s'effectuera en 5 phases successives. Au terme de ces phases, le volume total extrait sera de 1 205 000 m³ (soit 3 000 000 tonnes).

Figure 11. Plan de phasage de l'exploitation



IV.2.4 Traitement des matériaux

Les matériaux sont directement traités au niveau de l'installation de traitement site au sein même du périmètre d'autorisation.

Les éléments constitutifs de l'installation de traitement sont listés dans le tableau suivant [Tableau 3].

	Matériel	Puissance (kW)
Installation fixe	Trémie réception	7
	Concasseur primaire Altairac 1080	90
	Tapis stérile	4,5
	Tapis sous concasseur	7
	Concasseur secondaire Amaro	60
	Sauterelle cribleuse	90
Installation mobile	Concasseur QJ	328
	Sauterelle cribleuse	80
TOTAL		670

Tableau 3. Éléments constitutifs de l'installation de traitement

La puissance installée totale de ces unités de traitement est donc de 670 kW, ce qui soumet l'exploitation au régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique 2515-1-a de la nomenclature des ICPE.

IV.3 UTILISATION D'ENERGIES

Dans le cadre de l'exploitation de sa carrière d'Alzonne, ETS PATEBEX utilisera trois sources principales d'énergie : l'électricité, l'eau et les hydrocarbures.

IV.3.1 Utilisation de l'électricité

La carrière est reliée au réseau E.D.F. pour l'alimentation des installations fixes de concassage-criblage.

IV.3.2 Utilisation d'hydrocarbures

Les hydrocarbures sont indispensables à l'activité de la carrière, notamment pour l'alimentation des engins d'extraction (pelle, chargeuses, camions, foreuse).

Une cuve de stockage de carburant (GNR), couplée à une station-service, est présente sur le site de la carrière. Cette cuve, d'une capacité de 3 m³ est localisée au niveau d'une plateforme étanche équipée d'un séparateur d'hydrocarbures.

IV.4 UTILISATION DE RESSOURCES NATURELLES

Plusieurs types de ressources naturelles seront consommées dans le cadre de la poursuite d'exploitation de la carrière d'Alzonne : le gisement de calcaires en premier lieu, mais aussi de l'eau et du bois.

IV.4.1 Extraction du gisement

Comme indiqué en début de chapitre, la société sollicite l'autorisation de renouveler son exploitation de carrière pour une durée de 25 ans, à un rythme de production moyen de 120 000 tonnes par an.

Au total, 3 000 000 tonnes de matériaux seront extraites au terme des 25 années d'exploitation sollicitées.

IV.4.2 Consommation d'eau

La carrière est reliée au réseau de distribution d'eau de la ville pour l'alimentation des sanitaires et locaux du personnel.

Par ailleurs, elle utilise l'eau du Canal du Midi (via Eaux Bas-Rhône-Languedoc) pour l'alimentation des asperseurs et des lances de nettoyage pour les installations et les engins.

Pour l'ensemble de l'exploitation de la carrière les besoins en eau s'élèvent donc à environ 5 000 m³ par an, principalement issus du Canal du Midi.

IV.4.3 Consommation de bois

Comme expliqué précédemment, le plan de phasage nécessitera de poursuivre le défrichement déjà réalisé depuis le début de l'exploitation de la carrière, sur une surface d'environ 2,58 ha. Le bois coupé fera l'objet d'une valorisation par le propriétaire de la parcelle.

Au total, 2,58 ha de surfaces boisées nécessiteront un défrichement dans le cadre du renouvellement de la carrière ETS PATEBEX d'Alzonne.

IV.5 ÉVACUATION DES MATERIAUX, TRAFIC ET USAGE FINAL

IV.5.1 Trafic généré par l'exploitation

Concernant les incidences sur le trafic routier, rappelons d'ores et déjà qu'aucune augmentation du rythme de production n'est sollicitée dans le cadre de cette demande. La production annuelle moyenne restera à 120 000 tonnes par an.

Sur la commune d'Alzonne, il existe un seul poste de comptage routier, sur la RD6113, au niveau de la sortie du bourg, non loin de la jonction avec la RD8 qui mène à la carrière. En 2015, le trafic moyen journalier a été de 7 582 véhicules par jour dont 9,33% de poids-lourds, soit 707 PL (Conseil départemental de l'Aude).

Par ailleurs, deux comptages routiers ont été effectués durant une semaine en septembre 2016 : le premier sur la D8, à une cinquantaine de mètres avant la bifurcation vers la carrière et le second sur le chemin d'accès à la carrière. Ainsi, le trafic moyen journalier a été mesuré à 853 véhicules par jour sur la RD8 et 238 véhicules par jour sur le chemin d'accès en jours ouvrables.

Précisons par ailleurs que :

- ✓ La carrière étant en exploitation depuis plusieurs années, le trafic indirect qu'elle engendre sur la RD8 est déjà comptabilisé dans la moyenne journalière annuelle indiquée ci-dessus ;
- ✓ Dans le cadre de la remise en état finale de la carrière, des terres inertes extérieures, issues des chantiers de terrassement, seront importées sur le site. Ces matériaux seront accueillis et contrôlés au sein de la plateforme. Quoi qu'il en soit, le trafic nécessaire à l'importation de ces matériaux s'effectuera en double fret, de sorte que l'impact sur le trafic routier ne sera pas plus important.

Ainsi, le trafic généré par la carrière a été estimé dans le tableau ci-dessous [Tableau 4] :

Matériaux transportés	Tonnage annuel	Nombre moyen de camions par jour (C.U. de 24 tonnes)	Nombre moyen de passages de camion par jour	Trafic routier sur la RD8	Trafic moyen induit par l'activité
Évacuation des produits de carrière	120 000 t/an	22	44	853 véhicules/jour	5,2%
Importation de matériaux inertes extérieurs	3 600 t/an	0 (Réalisé en double fret)	0		0

Tableau 4. Incidence de la carrière sur le trafic routier

IV.5.2 Destination des matériaux

Le gisement de calcaires exploité sur la carrière d'Alzonne par la société possède d'excellentes qualités intrinsèques. Les granulats produits sont principalement des graves, sables et gravillons utilisés pour la fabrication de béton dans les centrales de la société. Par ailleurs, ils sont utilisés par les entreprises de bâtiment et de travaux publics locales.

Pour finir, la carrière produit des enrochements. Ces enrochements sont fréquemment utilisés pour le confortement des berges de cours d'eau, en particulier après d'épisodes pluvieux importants. La carrière ETS PATEBEX d'Alzonne est la seule du secteur capable de fournir de tels enrochements.

A ce titre, un certain nombre d'entreprises de la région ont affirmé la nécessité de maintenir l'activité de la carrière PATEBEX d'Alzonne, ainsi que des institutionnels qui se fournissent en matériaux également sur cette carrière.

C'est particulièrement le cas des entreprises SARL COMBES LOUIS, Vinci Construction Terrassement, Agence terrassement Sud-ouest, l'entreprise CHAUVET TP, RAZEL-BEC ainsi que le Conseil Départementale de l'AUDE qui ont d'ailleurs fourni un document attestant de leur approvisionnement au niveau de la carrière ETS PATEBEX d'Alzonne.

La carrière bénéficie d'une situation géographique privilégiée grâce à son implantation en bordure de la RD8, avec un accès facilité à la D6113. La carrière est située à proximité de l'agglomération de Carcassonne et à environ 20 km du centre de la ville. Par ailleurs, elle est située à environ 25 km de Castelnaudary.

IV.6 STOCKS ET DECHETS DE L'EXPLOITATION

IV.6.1 Stocks d'inertes d'exploitation

Comme détaillé ci-dessous, la société pourra constituer trois types de stocks au sein du site [Tableau 5] :

<p>Stocks de terres de découverte</p>	<p>Les terres de découverte issues du décapage des terrains seront stockées au sein même du site ou en périphérie, sous forme de merlons paysagers ou merlons de protection.</p> <p>Ces terres seront décapées au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation, donc uniquement par campagne annuelle.</p> <p>Leur volume est estimé à environ 253 000 m³. La découverte sera décapée par campagnes annuelles, à raison de 11 000 m³/an durant les 23 premières années d'exploitation.</p>
<p>Stériles d'exploitation</p>	<p>Les stériles d'exploitation représentent environ 5 % des matériaux bruts extraits dans la carrière. Leur volume est donc d'environ 60 000 m³. Ces matériaux seront stockés temporairement sur site en attente de leur réemploi dans le cadre du réaménagement coordonné de la carrière.</p>
<p>Stocks de matériaux issus de la carrière</p>	<p>Concernant les matériaux issus de la carrière, il y a deux types de stocks au sein du périmètre d'autorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les matériaux bruts issus de l'extraction, stockés temporairement avant d'alimenter l'installation de traitement primaire ; ✓ Les produits de l'installation de traitement, stockés temporairement avant d'être vendus aux clients.
<p>Stocks de matériaux inertes extérieurs</p>	<p>Des terres inertes issues des chantiers de terrassement seront acceptées sur le site. Ces matériaux serviront au remblaiement partiel de l'excavation dans le cadre du réaménagement et en particulier pour le profilage des fronts de taille selon un pente stable.</p> <p>Le volume total des matériaux inertes extérieurs importé sera d'environ 50 000 m³, soit 2 000 m³/an (3 600 tonnes à une densité de 1,8) pendant 25 ans.</p>

Tableau 5. Types de stocks constitués au sein du site

IV.6.2 Déchets

IV.6.2.1 Déchets et résidus métalliques

Les déchets et résidus produits par la carrière sont essentiellement constitués de :

- ✓ Pièces d'usure des engins (dents de godets, etc.) ;
- ✓ "Ferrailles" diverses (pièces usagées, fragments de tôle, bidons, etc.) ;
- ✓ Filtres et huiles usagées.

Aucun déchet industriel autre que ceux cités précédemment n'est produit sur le site puisque seules les opérations de petit entretien ont lieu sur place au niveau de l'aire étanche. Ces déchets seront régulièrement évacués par des organismes habilités. Les opérations plus importantes se font en revanche sur les autres sites de ETS PATEBEX.